



## **Compte-rendu de l'audience du 9 octobre 2014, demandée par le SNUipp-FSU17**

*A notre demande, nous avons été reçus à l'Inspection Académique pour soulever de multiples questions.*

### **Présents :**

Pour l'administration : Mme Pili, M. Ripoche, M. Bordignon et M. Revel  
L'Inspecteur d'Académie était retenu à Poitiers.

Pour le SNUipp/FSU 17 : Guy Grizet et Christine Gourribon, co-secrétaires départementaux.

*En italique, vous trouverez quelques commentaires post-audience.*

Début de l'audience à 17 h 30.

### **Ordre du jour :**

1/ Élections professionnelles  
2/ Réunions d'Information Syndicale sur le temps de classe devant élèves

3/ ASH

4/ Mise en place de la circulaire RASED n°2014-107 du 18-8-2014

5/ Nouveaux rythmes et récréation.

6/ Nouveaux rythmes et comptabilisation du temps des remplaçants.

7/ Groupe de travail départemental « allègement des tâches administratives à la direction ».

8/ Nouvelle cartographie de l'Éducation Prioritaire

### **1/ Élections professionnelles**

Nous signalons les difficultés rencontrées par de nombreux collègues pour créer leur compte électeur et recevoir le mail de confirmation. La procédure est assez compliquée et comporte des risques de découragement.

Par ailleurs, d'autres « bugs » nous ont été signalés concernant le message pour la consultation du 8 octobre. Là encore des collègues n'ont été pas destinataires du lien.

L'administration est au courant de défaillances possibles. Le problème est que sur le plan des élections, elle n'a pas la main sur le plan départemental.

Quant à la consultation du 8, le lien a été envoyé directement par le ministère et ne relève pas non plus de la compétence du département.

*Rappelons qu'il existe un n° de téléphone académique spécial pour venir en aide en cas de difficulté. C'est le 05.16.52.66.86 (cf. <http://17.snuipp.fr/spip.php?article1690>)*

## **2/ Réunions d'Information Syndicale sur le temps de classe devant élèves**

Rappelons que depuis la dernière circulaire n°2014-120 du 16/9/2014 concernant l'organisation de réunions d'information Syndicale, **les droits des personnels ont été drastiquement réduits**.

**Le SNUipp-FSU 17 dénonce l'atteinte faite à nos droits par un gouvernement qui se dit de gauche !**

Avant 2008, le SNUipp-FSU 17 avait réuni jusqu'à 250 collègues le samedi matin avec des écoles fermées.

Cette nouvelle circulaire ouvre seulement la possibilité de participer à une RIS pendant le temps de présence devant élèves mais indique qu'elle « doit s'accompagner d'une prise en charge par chaque école des élèves pendant l'absence de chaque enseignant ».

Cela signifie qu'aucune école ne doit être fermée. De fait, il n'y aura aucune équité quant aux droits des personnels sur tout le département puisque les collègues des petites écoles ne pourront pas se rendre aux réunions

M. Ripoche en convient mais précise que la circulaire donne à l'administration l'obligation d'accueillir tous les élèves et d'assurer la continuité du service public, en précisant que la demi-journée du 8 octobre a généré des réactions très vives chez les parents et les élus (*sic!*).

**Pour nous il n'est pas acceptable que des collègues soient empêchés de participer à une RIS quelle que soit la taille de l'école.**

M. Ripoche précise que pour une école à 4 classes, seul 1 collègue pourrait être autorisé, car cela entraînerait des problèmes de sécurité notamment.

Nous précisons que comme les collègues devront avertir les parents, la fréquentation scolaire pourrait être moindre ce jour-là.

M. Ripoche précise qu'on pourrait voir avec le temps. Il propose que les collègues des écoles de moins de 4 classes, déduisent leur participation du temps d'APC.

**Aucune solution ne fait donc accord entre l'administration et nous.**

Nous concluons que nous allons donc ré-interpeller le SNUipp National.

### **3/ ASH**

Le SNUipp-FSU 17 avait interpellé l'administration suite à l'agression d'une collègue à l'ITEP « Les 2 Monts » (ex Foyer Creusois). Avant cette agression, il y avait déjà eu un incident que nous avions signalé. Suite à notre visite sur les lieux le 18 septembre, **nous avions menacé l'administration d'un droit de retrait si rien n'était mis en place pour assurer la protection des personnels.**

M. Bordignon, IEN ASH, nous explique ce qu'il a mis en place depuis :

- pour la classe interne à l'ITEP, deux enseignants ont été affectés (une inéatée et un brigadier ASH). Ils auront 8 élèves maximum répartis en 2 groupes et toujours en présence d'un éducateur.
- Deux adultes également pour unité d'enseignement à l'école de St Palais et au collège Dunant.
- Les lieux seront sécurisés par l'ITEP. Des travaux sont en cours.

Nous faisons remarquer que cette situation ne pouvait perdurer.

M. Bordignon précise qu'en 2017 un nouvel établissement sera opérationnel.

**De plus, nous convenons qu'il va falloir réfléchir à la nomination des personnels sur ce type bien particulier d'établissement.** Il n'est plus souhaitable que des collègues non spécialisés y soient affectés, et si cela devait être le cas que ce ne soit plus par défaut. Cette question sera abordée lors d'un premier groupe de travail le 12 novembre.

Nous intervenons également pour les difficultés rencontrées dans une **Clis médicalisée de La Rochelle**, dont les élèves ont également un profil ITEP. M. Bordignon nous assure de sa vigilance, il suit l'affaire nous dit-il.

Toutefois nous demandons plus de soutien vis à vis des enseignants qui ont à gérer les relations avec les UPEA. Nous demandons la présence de l'IEN ASH lors des réunions en tant que représentant de l'Éducation Nationale. **Il n'est pas pour nous acceptable que l'enseignant se retrouve seul à**

**représenter l'institution.**

Les personnels des UPEA sont très réactifs mais l'Éducation Nationale en tant que signataire d'une convention doit l'être aussi.

M. Bordignon pense qu'il faut réfléchir au statut de ces classes et préférerait la création d'Unité d'Enseignement.

La question est là aussi à suivre.

#### **4/ Mise en place de la circulaire RASED n°2014-107 du 18-8-2014**

Nous interpellons sur la lecture faite par certaines circonscriptions de ce texte.

M. Ripoche indique que cette circulaire est nouvelle et qu'il faut en conseil d'IEN engager une réflexion. C'est le souhait de l'IA.

Ce à quoi nous rétorquons que la rentrée est faite.

Nous indiquons que la notion de « Pôle ressource » nécessite un cadrage et une réelle concertation comme la circulaire le stipule et non pas des injonctions autoritaires. **Les personnels DOIVENT être TOUS associés au travail du pôle.**

Mr Ripoche prévoit une réunion prochaine pour réfléchir à cette question.

#### **5/ Nouveaux rythmes et récréation**

Nous faisons remonter là aussi des écoles des problématiques concernant les temps de récréation (particulièrement en maternelle mais aussi en élémentaire) et les injonctions de certains IEN interdisant les récréations de l'après-midi sous prétexte que le temps de classe serait trop court !

Qu'est-ce que signifie « trop court » ?

L'administration précise que comme cela s'est toujours fait, il est aussi possible de sortir les enfants dans la cour avec un objectif pédagogique ce qui leur permet à la fois de s'aérer et de poursuivre les apprentissages.

**Nous demandons que l'on fasse CONFIANCE aux enseignants et que cessent les contrôles tatillons. Pour nous, chacun-e est capable de voir quand les élèves ont besoin de sortir en récréation.**

L'administration souhaite, comme nous, « souplesse et confiance et homogénéiser sans normaliser. » Tant mieux.

Cette question sera aussi abordée en conseils d'IEN.

#### **6/ Nouveaux rythmes et comptabilisation du temps des remplaçants**

Là aussi, nous demandons plus de souplesse et de compréhension. Par exemple que les collègues ayant fait trop d'heures puissent les récupérer en fin de période et non pas en fin d'année civile ou scolaire comme le préconisent certains IEN.

### **Trop de rigidité nous semble totalement indéfendable.**

Nous rappelons que l'enseignant remplaçant compte ses heures dès son arrivée sur son école de rattachement et non pas lorsqu'il arrive sur le remplacement, il n'est pas question que le temps de trajet échappe à la comptabilité !

Cette question aussi sera donc abordée au prochain Conseil d'IEN.

### **7/ Groupe de travail départemental « allègement des tâches administratives à la direction »**

Nous renouvelons notre demande quant à sa mise en place rapide. L'administration est bien ennuyée par notre demande de groupe de travail car elle n'a reçu aucune consigne du ministère. Elle précise que 90 % des demandes sont des demandes ministérielles. Elle précise aussi que certaines enquêtes sont traitées directement par ses soins et non envoyées aux directeurs-trices.

Cependant le SNUipp-FSU 17 rappelle qu'un groupe de travail départemental doit se tenir. Il va donc revoir cette question avec le National.

### **8/ Nouvelle cartographie de l'Éducation Prioritaire**

Pour le moment 4 REP+ et 10 REP sont prévus pour l'Académie.

Mme Pili et M. Ripoche nous assurent que M. l'Inspecteur d'Académie est parfaitement conscient de la nécessité de préserver ce qui existe mais se préoccupe également de la situation de Rochefort.

Pour nous, le collège, quand il reçoit un public hétérogène comme Fabre d'Églantine à La Rochelle, peut devenir un frein pour les écoles du secteur qui elles, ont un profil similaire à REP+.

**Or la nouvelle cartographie continue à se faire principalement en fonction des collèges, ce que nous dénonçons depuis le début. Il faut tenir compte des écoles.**

M. Ripoche répond qu'il peut y avoir des réponses départementales, comme avec Saintes ou Rochefort, où d'autres moyens sont donnés par l'Éducation Nationale (coordonnateur, MSUP, scolarisation précoce par exemple) mais sans que cela entraîne des indemnités éducation prioritaire pour les enseignants.

Nous le déplorons en insistant sur le fait que Rochefort fait partie des 100 villes les plus pauvres de France.

En tout état de cause, il n'est pas pensable pour nous que le nombre de classes en éducation prioritaire baisse par rapport à l'existant et nous demandons que des écoles « isolées » ne soient pas laissées de côté.

M. Ripoche répond qu'il faut attendre les décisions rectoriales.  
Nous serons bien évidemment très vigilants lors du CTSD.

Fin de l'audience à 19 h 30.

*Guy Grizet et Christine Gourribbon co secrétaires départementaux.*